

## TABLEAU RECAPITULATIF DES VACATIONS POUR LA SAISON

**2010 / 2011**

**ANNEXE 1** des procédures comptables et financières

### **1° Formateurs ou membre de jury (professionnels ou bénévoles)**

Valable pour toute intervention de formation en stage ou de jury d'examen

Statut	Durée d'intervention			
	1/2 journée	1 journée	2 jours	1 semaine (6jours)
Coordonateur des stages				450€ net
Directeur de stage (cadre référent)				420€ net
Formateur ou membre de jury (cadre titulaire au minimum du BE1)	35 €	60 €	100 €	385€ net
Coordonateur des stages (cadre d'état)				480€ brut (450€ net)
Directeur de stage (cadre d'état)				450€ brut (420€ net)
Formateur (cadre d'état)				400€ brut (385€ net)

### **2° Officiels pour les compétitions**



Statut	Combat			
	1 à 12 combats effectifs	13 à 16 combats effectifs	Plus de 16 combats effectifs	Tournoi de France
Délégué Officiel	76 €	110,00 €	140,00 €	200,00 €
Superviseur	76 €	110,00 €	140,00 €	200,00 €
Juge Arbitre	47 €	65,00 €	80,00 €	120,00 €

Statut	Assaut	
	Championnat de France Technique	Championnat de France Jeunes
Délégué Officiel	200,00 €	200,00 €
Superviseur	200,00 €	200,00 €
Juge Arbitre	120,00 €	120,00 €

### **3° Secteur médical et paramédical**

#### **- Encadrement médical d'un stage**

Valable pour toute intervention lors d'un stage de regroupement d'athlètes, ou ponctuellement sur demande de la direction technique nationale, par jour effectifs, temps de trajet inclus.

Statut	Tarif
Médecin	200 €
Kinésithérapeute	150 €
Autres (infirmière, diététicienne, ...)	100 €

#### **- Encadrement médical des équipes de France lors des compétitions**

Valable pour les compétitions internationales (en France et à l'Étranger) ainsi que pour les finales Elite Combat, par jour effectif voyage inclus.

Statut	Tarif
Médecin	250 €
Kinésithérapeute	180 €

## - Surveillance médicale des compétitions en Combat : Médecins de ring

Valable pour toutes les compétitions organisées par la Fédération qui convoque elle-même le médecin.

Statut	6 heures effectives	10 heures	12 heures
Médecin titulaire du CES	140 €	170 €	200 €
Médecin NON titulaire du CES	76 €	90 €	108 €

### **ANNEXE 2** des procédures comptables et financières

Valable pour toutes missions et toutes personnes hormis les réunions de Bureau, de Comité Directeur et l'Assemblée Générale qui sont organisées par le siège fédéral.

### **ANNEXE 3** PROCEDURE PÔLE

- Rappel :** Chaque responsable de pôle espoir et France doit : "Être le garant du bon fonctionnement administratif de sa structure"
- Suivi financier (Vérification du paiement, (encaissement mensuel) de chaque athlète et gestion de son budget pôle) avec le service comptabilité de la fédération.
  - Suivi médical avec le secrétariat médical et le médecin coordonnateur du suivi médical réglementaire (point régulier).
  - Suivi administratif avec le secrétariat de la direction technique chargé des pôles (ex contrat pôle, courrier, etc..).

### **CALENDRIER :**

#### Communication information (Plaquette pôles)



**Janvier à début mars** : envoi aux clubs et délégués technique fédéraux (DTD, DTL, DTS) CD, ligues, distribution lors des compétitions etc..

#### Sélection



**Entre mi-mars et fin mars** (journée d'évaluation, tests..)

Sélection et élaboration de la liste d'attente pour chaque pôle, courrier d'information aux athlètes et aux clubs.

#### Dossier administratif



**Avril** après l'étude des filières de formation et étude des cas particuliers : solvabilité, dérogation, accompagnement recherche de financement...

Envoi des contrats pôle et du document de demande d'autorisation de prélèvement automatique mensuel ou trimestriel ( échéancier RIB).

#### Réception à la Fédération des dossiers finalisés



**Juin** contrat signé, autorisation prélèvement, RIB examens médicaux avant l'entrée en structure, etc..

#### Rentrée scolaire ou universitaire (Dossier administratif complet).



**Septembre/octobre**